

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2020-434

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, adjoint aux travaux de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ENGIE INEO NORMANDIE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement rue de Chausey à l'occasion de travaux de pose d'un branchement gaz,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 06 janvier au 22 janvier 2021,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation et le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues seront interdits, du 06 janvier au 22 janvier 2021 :

- Rue de Chausey, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ENGIE INEO NORMANDIE.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-sept novembre deux mil vingt.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
L'adjoint aux Travaux

